

ARRETE MUNICIPAL n° 414/2026  
INSTALLATION DE CLOTURE DE CHANTIER  
PROLONGATION ARRETE N°368/2026  
24 RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoir à Madame ATTINAULT,

Vu la demande de société HELFAUX TRAVAUX en date du 11 juin 2026,

Considérant que l'arrêté 368/2026 prend fin le 12 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société HELFAUX TRAVAUX une prolongation de l'arrêté 368/2026 relatif à l'installation de clôtures de chantier, pour une durée supplémentaire de 07 jours

ARRETONS

**Article 1er :** La prolongation des dates de pose d'une clôture de chantier sera du 13 au 19 juin 2026 inclus

**Article 2 : Redevance**

Le pétitionnaire sera soumis au paiement d'une redevance complémentaire calculée conformément aux dispositions votées par la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024, à savoir :

Le montant de la redevance complémentaire est de **63 € TTC** (9€TTC/jour)

**Article 3 :** Les autres articles restent inchangés



**HÔTEL DE VILLE**

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.*

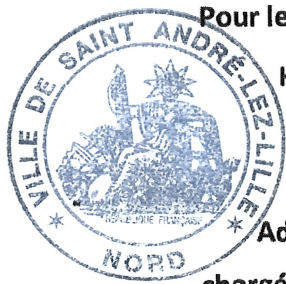
**Article 4 :** **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**

Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,  
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée  
à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la société HELFAUX TRAVAUX – ZA de la Fontaine Colette BP 28 – 62570 HELFAUT

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 19 JUIN 2026



Pour le Maire, par délégation

Karine ATTINAULT

Adjointe au Maire,  
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,  
Compte tenu de la publication le

19 JUIN 2026